

COMMUNIQUÉ

Paris, le 23 avril 2021

États Généraux de la laïcité : pourquoi maintenant et pour quoi faire ?



La laïcité permet de construire un équilibre toujours fragile entre le respect de la diversité et la nécessité de l'unité. La laïcité doit nous rassembler. C'est l'esprit des grandes lois laïques qui garantissent à la fois l'égalité entre tous les citoyens et nos libertés fondamentales. Pour que notre République demeure indivisible et qu'elle puisse combattre ceux qui s'en prennent à ses valeurs, il faut qu'elle soit laïque, démocratique et sociale.

La mise en œuvre du principe de laïcité a toujours suscité des débats entre Républicains. Ces débats sont naturels et féconds à condition qu'ils soient organisés collectivement, sereinement et loyalement, dans un esprit de concorde et non de division. Nous sommes prêts à ces débats, avec une volonté sincère de dialogue et de rassemblement.

C'est pourquoi nous regrettons profondément l'annonce dans la presse et sans concertation aucune d'« États Généraux de la laïcité » qui commenceraient leurs travaux sous quarante-huit heures !

Les citoyens ou leurs représentants ont-ils été associés à cette initiative, qui aurait d'ailleurs trouvé davantage sa place avant les débats parlementaires concernant la loi confortant le respect des principes de la République et non après ? Quel est le sens de cette annonce conçue sans transparence et sans volonté de rassembler ? Alors que notre pays - et tout particulièrement sa jeunesse - est confronté à de véritables urgences sociales et écologiques après une année de crise sanitaire, le débat public national ne gagne rien à être saturé par la question identitaire.

Ces « États Généraux » ne doivent pas servir un agenda politicien ni une instrumentalisation de la laïcité en vue d'échéances électorales à venir. Il faut qu'ils soient l'occasion d'un vrai débat citoyen.

Nous constatons que les conditions ne sont malheureusement pas réunies actuellement pour pouvoir participer à ces « États Généraux ». Les organisations laïques qui se sont toujours battues pour faire vivre et respecter le principe de laïcité demeurent disponibles pour participer, quant à elles, à toute initiative permettant un débat argumenté, serein et ouvert.

Liste des premiers signataires :

L'Alefpa ; L'Aroeven ; L'Association nationale pour les étudiants danseurs et musiciens ; L'Association nationale des professeurs d'art dramatique ; Les Ceméa ; La Confédération nationale des Foyers Ruraux ; La Cofac ; Concordia ; La Confédération des batteries et fanfares ; LA CGT ; La Confédération des MJC ; La Confédération musicale de France ; Cotravail ; Le CPCV Ile de France ; Les CRAP Cahiers pédagogiques ; Culture et Liberté ; DEI France ; École changer de cap ; Éducation et devenir ; La FCPE ; La Fédération des Centres d'associations de théâtre populaire ; La Fédération des Centres

sociaux ; La Fédération française des fêtes et spectacles historiques ; La Fédération nationale de la Libre Pensée ; Fédération nationale des CMR ; La Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités ; La Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation ; La Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle - FO ; Les Francas ; La FSGT ; La FSU ; Le GFEN ; L'ICEM - pédagogie Freinet ; L'forep ; La Jeunesse au Plein Air ; La Ligue des Droits de l'Homme ; La Ligue de l'enseignement ; Le Mrap ; Le Mouvement Français des RERS ; Les PEP ; Peuple et Culture ; Le Planning familial ; Le Réseau Arc en ciel théâtre ; Le Réseau des Régies de quartier ; Le SE Unsa ; Solidarités jeunesses ; Solidarité Laïque ; L'UFCV ; L'Unef ; L'Union des fanfares de France ; Union Rempart ; L'Unsa éducation

Contact presse

Marie-Sophie Thiroux - 06 20 30 13 65 - msthiroux@laligue.org